

# Pour adoption

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL TENUE LE 4 DÉCEMBRE 2012 À 20 H À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC

---

Sont présents: Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Pierre Hallé, conseiller, district n° 1

Jim O'Brien, conseiller, district n° 2

Michael Tuppert, conseiller, district n° 3

Hélène Thibault, conseillère, district n° 4

Jean Perron, conseiller, district n° 5

Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district n° 6

Sont également présents: Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier  
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h.

### 1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

### 2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012

### 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

### 4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de novembre 2012

### 5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 novembre 2012

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 30 novembre 2012

5.3 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 3 / Mise aux normes des étangs aérés/ *Les Excavations Lafontaine Inc.*

### 6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA

6.2 Cession d'un 10 % pour fins de parc – Lots 861-317 à 861-340

6.3 Avis de motion – Règlement numéro 10580-2012 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2013

6.4 Avis de motion – Règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Shannon

6.5 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 2006-04-8650 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac

6.6 Avis de motion – Règlement abrogeant le Règlement numéro 2007-01-9250 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux dans le cas nécessitant l'ouverture, le prolongement d'une rue publique ou le prolongement des infrastructures municipales

6.7 Adoption des conditions de travail 2013-2015 des cols blancs de la Ville

6.8 Adoption des conditions de travail 2013-2015 des cols bleus de la Ville

6.9 Modifications au contrat de travail du contremaître par intérim aux travaux publics

6.10 Renouvellement de l'entente de travail du directeur général pour les années 2013 à 2017

6.11 Affectation au surplus non affecté / Travaux au nouveau bâtiment d'entreposage

6.12 Mandat pour services professionnels dans le cadre du dossier du Plan métropolitain d'aménagement et de développement / *Plania inc.*

---

## POUR ADOPTION

- 6.13 Désapprobation du Règlement numéro 445 de la Municipalité de Shannon sur l'annexion d'une partie des zones 85-P et 63-REC de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac relativement à la rue de Kilkenny
- 6.14 Mandat pour la préparation d'une cause-type / Droits de mutation au Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP) / *Heenan Blaikie Aubut*
- 6.15 Octroi de contrat / Branchement de service sur la rue Martigny / *Les Excavations Lafontaine inc.*
- 6.16 Octroi de contrat / Entretien et surveillance de la patinoire municipale et des activités de glace, Saisons 2012-2013 / *Daniel Lavallée*
- 6.17 Nomination d'un maire suppléant pour l'année 2013
- 6.18 Autorisation de signature / Effets bancaires
- 6.19 Établissement du calendrier des séances du conseil municipal 2013
- 6.20 Radiation de comptes de taxes
- 7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 8. **AFFAIRES DIVERSES**
- 9. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**219-12-2012**

- 1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
 APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
 ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point 6.2 qui est reporté à une séance ultérieure.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**220-12-2012**

- 2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert  
 APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
 ET RÉSOLU:

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012 tel que déposé;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 20 h 03, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal adopté lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 20 h 03.

---

**POUR ADOPTION**

#### **4. CORRESPONDANCE**

##### **4.1 Liste de la correspondance du mois de novembre 2012**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de novembre et invite les membres du conseil à la consulter.

#### **5. GESTION DES FINANCES**

##### **5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 novembre 2012**

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 30 novembre 2012 et les invite à le consulter.

**221-12-2012**

##### **5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 30 novembre 2012**

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 novembre 2012 totalisant 1 292 483,53 \$ ainsi que la liste des engagements ENB 1200716 à ENB 1200785.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU:

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 novembre 2012 totalisant une somme de 1 292 483,53 \$ et la liste des engagements ENB 1200716 à ENB 1200785, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**222-12-2012**

##### **5.3 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n° 3 / Mise aux normes des étangs aérés/ *Les Excavations Lafontaine Inc.***

ATTENDU la recommandation de paiement n° 3 de la firme CIMA+ dans le cadre des travaux de mise aux normes des étangs aérés et datée du 3 décembre 2012;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU:

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 1 212 259,30 \$ plus taxes à la firme *Les Excavations Lafontaine Inc.*

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 2007-01-9025, 10470-2011 et 10480-2012.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**POUR ADOPTION**

223-12-2012

**6. AFFAIRES COURANTES**

**6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA**

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du 29 novembre 2012 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche  
ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU et figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**6.2 Cession d'un 10 % pour fins de parc – Lots 861-317 à 861-340**

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure.

**6.3 Avis de motion – Règlement numéro 10580-2012 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2013**

Le conseiller Jean Perron donne avis de motion à l'effet qu'il déposera, pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement numéro 10580-2012 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2013.

**6.4 Avis de motion – Règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Shannon**

Le conseiller Jean Perron donne avis de motion à l'effet qu'il déposera, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Shannon.

**6.5 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 2006-04-8650 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac**

Le conseiller Jean Perron donne avis de motion à l'effet qu'il déposera, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement modifiant le Règlement numéro 2006-04-8650 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac.

---

**POUR ADOPTION**

**6.6 Avis de motion – Règlement abrogeant le Règlement numéro 2007-01-9250 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux dans le cas nécessitant l'ouverture, le prolongement d'une rue publique ou le prolongement des infrastructures municipales**

Le conseiller Jim O'Brien donne avis de motion à l'effet qu'il déposera, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement abrogeant le Règlement numéro 2007-01-9250 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux dans le cas nécessitant l'ouverture, le prolongement d'une rue publique ou le prolongement des infrastructures municipales.

**224-12-2012**

**6.7 Adoption des conditions de travail 2013-2015 des cols blancs de la Ville**

ATTENDU QUE les conditions de travail actuelles des employés cols blancs se termineront le 31 décembre 2012;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'entente de travail avec les cols blancs pour la période 2013-2015;

ATTENDU les recommandations du Comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU:

D'adopter les nouvelles conditions de travail des cols blancs pour les années 2013 à 2015;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**225-12-2012**

**6.8 Adoption des conditions de travail 2013-2015 des cols bleus de la Ville**

ATTENDU QUE les conditions de travail actuelles des employés cols bleus se termineront le 31 décembre 2012;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'entente de travail avec les cols bleus pour la période 2013-2015;

ATTENDU les recommandations du Comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU:

D'adopter les nouvelles conditions de travail des cols bleus pour les années 2013 à 2015;

DE procéder à la nomination de monsieur Richard MacDonald à titre de chef d'équipe aux travaux publics et de monsieur Bruce Aikens à titre de préposé à l'aqueduc et égout et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**POUR ADOPTION**

**226-12-2012**

**6.9 Modifications au contrat de travail du contremaître par intérim aux travaux publics**

ATTENDU que le conseil désire modifier l'entente de travail du contremaître par intérim aux travaux publics, suite au renouvellement de l'entente des cols blancs et des cols bleus;

ATTENDU les recommandations du Comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU:

DE modifier les conditions de travail du contremaître par intérim aux travaux publics;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**227-12-2012**

**6.10 Renouvellement de l'entente de travail du directeur général pour les années 2013 à 2017**

ATTENDU QUE le conseil municipal a procédé à l'évaluation annuelle du directeur général;

ATTENDU QUE les attentes et objectifs ont été préalablement fixés au directeur général;

ATTENDU la satisfaction du conseil municipal en regard du rendement offert par le directeur général;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite renouveler l'entente de travail du directeur général pour une période de 5 ans, soit de 2013 à 2017;

ATTENDU les recommandations du Comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU :

DE renouveler le contrat de travail du directeur général; pour une durée de cinq ans, soit de 2013 à 2017;

QUE le maire soit autorisé à signer tout document à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**228-12-2012**

**6.11 Affectation au surplus non affecté / Travaux au nouveau bâtiment d'entreposage**

ATTENDU QUE le conseil désire affecter au surplus non affecté les dépenses occasionnées en 2012 par les travaux au nouveau bâtiment d'entreposage;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU :

---

**POUR ADOPTION**

D'autoriser les dépenses suivantes au surplus non affecté pour un total de 31 564,71 \$:

• Arboriculture Nicolas Gosselin - Déboisement bâtisse préfab. parc sportif	1 099,75 \$
• Transport L et R Martel - Remblayage bâtisse préfab. parc sportif	13 369,19 \$
• Home Dépôt - Tuyau PVC	114,26 \$
• Transport L et R Martel - Remblayage bâtisse préfab. parc sportif	5 482,25 \$
• Bâtiment Chacatou - Donnacona Métal - Flat bar	217,22 \$
• Bâtiment Chacatou - Clôture Nordik - Capuchon de poteau principal	539,34 \$
• Bâtiment Chacatou - Donnacona Métal - Tubes	308,52 \$
• Bâtiment Chacatou - Bâtiment Haut-Mortier - Futur Steel, ventilateur et scellant Sika	2 924,79 \$
• Bâtiment Chacatou - Corporative Future steel - 3 turbines	2 741,84 \$
• Bâtiment Chacatou - Auclair & Landry - Porte de garage/cadre d'acier	917,19 \$
• Bâtiment Chacatou - Pièces d'autos Ste-Catherine - peinture porte Chacatou	59,34 \$
• Bâtiment Chacatou - Métaux pressé	158,36 \$
• Bâtiment Chacatou - Ent. Électricien	3 632,66 \$

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**229-12-2012**

**6.12 Mandat pour services professionnels dans le cadre du dossier du Plan métropolitain d'aménagement et de développement / *Plania inc.***

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a déjà fait la demande de modification de son périmètre urbain avant la procédure de conception et d'adoption du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

ATTENDU QUE la MRC de La Jacques-Cartier procédera dans ce dossier à un règlement de remplacement pour modifier le périmètre d'urbanisation de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) exige que cette modification du périmètre urbain s'inscrive dans le cadre du PMAD récemment entré en vigueur, et plus spécifiquement en fonction des treize stratégies d'aménagement de développement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU :

---

**POUR ADOPTION**

DE mandater la firme Plania inc. pour concevoir le dossier argumentaire en collaboration avec les officiers municipaux, justifiant les modifications du périmètre urbain en fonction des treize stratégies d'aménagement et de développement du PMAD de la CMQ, le tout conforme à l'offre de services déposée à la Ville en date du 26 novembre 2012 pour un montant de 6 000 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**230-12-2012**

**6.13 Désapprobation du Règlement numéro 445 de la Municipalité de Shannon sur l'annexion d'une partie des zones 85-P et 63-REC de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac relativement à la rue de Kilkenny**

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville et la Municipalité de Shannon concernant l'annexion de territoire de part et d'autre;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire procéder avec diligence dans ce dossier;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac doit approuver le Règlement 445 adopté par la Municipalité de Shannon dans le cadre de l'annexion d'une partie de son territoire;

ATTENDU toutefois que le Règlement 445 de la Municipalité de Shannon ne respecte pas la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

ATTENDU les avis reçus de nos conseillers juridiques dans ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal désapprouve le Règlement 445 de la de la Municipalité de Shannon sur l'annexion d'une partie des zones 85-P et 63-REC de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac relativement à la rue de Kilkenny;

QUE le conseil municipal recommande à la Municipalité de Shannon de respecter la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Shannon et au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**231-12-2012**

**6.14 Mandat pour la préparation d'une cause-type / Droits de mutation au Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP) / Heenan Blaikie Aubut**

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est en désaccord avec l'interprétation faite par le DRAP relativement à la perception des droits de mutation;

ATTENDU QUE la façon de procéder du DRAP dans le calcul des droits de mutation crée un préjudice financier important à la Ville de Fossambault-sur-le-Lac;

---

**POUR ADOPTION**



ATTENDU qu'en toute équité, la Ville désire que la perception des droits de mutation des nouveaux propriétaires du DRAP soit effectuée selon la même procédure que les autres citoyens;

ATTENDU que la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire qu'une cause-type soit entamée dans ce dossier, en Cour du Québec;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU :

DE mandater la firme Heenan Blaikie Aubut afin de préparer une cause-type relativement à la perception des droits de mutation du DRAP et ce, devant la Cour du Québec.

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**232-12-2012**

**6.15 Octroi de contrat / Branchement de service sur la rue Martigny / *Les Excavations Lafontaine inc.***

ATTENDU QUE la réglementation municipale prévoit que les contribuables doivent défrayer à la Ville un acompte de 5 000 \$ en vue de l'installation d'une entrée de service;

ATTENDU QUE la Ville est mandataire des travaux pour effectuer lesdites entrées de service;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la réalisation de sept entrées de service sur la rue Martigny;

ATTENDU QUE le propriétaire est d'accord pour faire effectuer à ses frais les travaux par la Ville;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées par la Ville pour effectuer ces ouvrages;

ATTENDU QUE la firme *Les Excavations Lafontaine inc.* a produit la plus basse soumission, soit 56 031 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE les travaux se divisent en deux parties, soit la première partie pour l'excavation et la deuxième partie pour la réfection du pavage;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche  
ET RÉSOLU :

DE mandater la firme *Les Excavations Lafontaine inc.* pour procéder à l'installation des sept entrées de service sur la rue Martigny, pour un montant de 56 031 \$ plus taxes;

QUE le propriétaire défraie à la Ville les coûts des travaux avant chacune des deux parties.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**233-12-2012**

**6.16 Octroi de contrat / Entretien et surveillance de la patinoire municipale et des activités de glace, Saison 2012-2013 / Daniel Lavallée**

La Ville désire offrir à ses citoyens des activités de glace de tout genre pour la période hivernale. Elle désire donc mettre à la disposition de la population des patinoires municipales extérieures ainsi que le chalet des patineurs.

ATTENDU l'offre de services de monsieur Daniel Lavallée datée du 17 octobre 2012 pour effectuer, à contrat, la création et l'entretien des glaces des patinoires extérieures municipales ainsi que la surveillance du chalet des patineurs;

ATTENDU que la Ville est satisfaite du travail effectué par monsieur Lavallée lors des années antérieures;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à signer le contrat de création et d'entretien des patinoires extérieures de la Ville ainsi que la surveillance du local des patineurs pour un montant de 12 812 \$, pour la saison 2012-2013, soit du 8<sup>e</sup> décembre 2012 au 17 mars 2013, selon les conditions mentionnées au contrat, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**234-12-2012**

**6.17 Nomination d'un maire suppléant pour l'année 2013**

ATTENDU l'article 56, de la *Loi des Cités et Villes*;

ATTENDU le désistement de la conseillère Kathleen Dawson Laroche au titre de maire suppléant pour l'année 2013;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU :

DE nommer monsieur Pierre Hallé au titre de maire suppléant pour l'année 2013.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**235-12-2012**

**6.18 Autorisation de signature / Effets bancaires**

ATTENDU QUE les chèques et effets négociables de la municipalité sont signés par le maire ou le maire suppléant et le directeur général et trésorier de la Ville ou la trésorière adjointe, tel qu'il est prévu à l'article 100.1 de la *Loi des Cités et Villes*;

ATTENDU la nomination de monsieur Pierre Hallé à titre de maire suppléant pour l'année 2013;

---

**POUR ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU :

D'autoriser monsieur Pierre Hallé à signer les chèques émis par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac pour l'année 2013, en remplacement de madame Hélène Thibault.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**236-12-2012**

### **6.19 Établissement du calendrier des séances du conseil municipal 2013**

ATTENDU que selon l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la Ville a l'obligation d'établir le calendrier des séances régulières du conseil municipal au début de chaque année civile;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche  
ET RÉSOLU :

DE procéder à l'établissement du calendrier 2013 des séances régulières du conseil municipal comme suit :

- 15 janvier 2013
- 5 février 2013
- 5 mars 2013
- 2 avril 2013
- 7 mai 2013
- 4 juin 2013
- 2 juillet 2013
- 6 août 2013
- 3 septembre 2013
- 1<sup>er</sup> octobre 2013
- 12 novembre 2013
- 3 décembre 2013
- 17 décembre 2013 (adoption du budget)

QUE les séances régulières pour l'année 2013 se tiennent à compter de 19 h 30 à la salle communautaire Le Bivouac.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**237-12-2012**

### **6.20 Radiation de comptes de taxes**

ATTENDU QUE la Ville ne tarifie plus la sécurité publique pour les terrains de moins de 200 \$ d'évaluation depuis 2012;

ATTENDU QUE les montants dus aux numéros matricules 1993-83-5860 et 1992-36-0233 concernent les années 2011 et moins;

ATTENDU QUE ces matricules appartiennent à des successions et que la probabilité pour la Ville d'être payée est très faible;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU :

De radier un montant total de 1 524,22 \$, plus les intérêts dus aux numéros matricules 1993-83-5860 et 1992-36-0233, lesquels sont joints à la présente résolution pour valoir comme s'ils étaient ici tout au long reproduits.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**POUR ADOPTION**

## **7. PARTIE INFORMATIVE**

### **7.1 Adoption du budget 2013**

Monsieur le Maire informe la population que le budget 2013 sera adopté lors de la séance spéciale du conseil le mardi 11 décembre 2012 à 20 h, à la salle communautaire Le Bivouac.

### **7.2 Guignolée**

Monsieur le Maire rappelle l'importance d'être généreux lors de la Guignolée qui aura lieu le dimanche 9 décembre prochain à compter de 11 h.

### **7.3 Tenue des séances ordinaires du conseil pour 2013**

Monsieur le Maire informe les citoyens que l'heure pour la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2013 est devancée à 19 h 30. Les séances se tiendront au Bivouac les premiers mardis du mois, à l'exception du mois de janvier qui se tiendra le 15 et du mois de novembre qui aura lieu le 12 en raison des élections municipales.

### **7.4 Horaire d'ouverture de l'hôtel de ville pour la période des Fêtes**

Monsieur le Maire invite les citoyens à lire l'édition de décembre de l'Entre-Guillemets qui sera publiée le 20 décembre prochain afin de connaître précisément l'horaire d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville pour la période des Fêtes.

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun point.

## **9. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 20 h 35, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur:

1. La préparation d'une cause-type concernant les droits de mutation au DRAP
2. La construction de trois maisons aux limites de Shannon et Fossambault
3. Le déneigement par la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
4. Les branchements de service sur la rue Martigny dont il a été question au point 6.15

Fin de la seconde période de questions à 20 h 50.

**238-12-2012**

## **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU de fermer cette session.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Le président lève l'assemblée à 20 h 50.

---

Jean Laliberté, maire

---

Jacques Arsenault, greffier

---

**POUR ADOPTION**